



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 11 février 2021

Biergerinitiativ Stop 5G Luxembourg
a.s.b.l.
c/o Concetta Valvason detto Sarodine
2, Avenue Grand-Duc Jean
L-1842 Howald

Références : 004675
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352)247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Biergerinitiativ Stop5G Luxembourg asbl - Lettre ouverte - Vote du Plan Climat - un changement de paradigme - Réponse

Madame la Présidente,

La présente pour faire suite à votre missive du 28 décembre 2020 au sujet de la protection du climat au Luxembourg en relation avec le déploiement de la 5G.

Dans votre courrier, vous insinuez que les objectifs de la loi du 15 décembre 2020 relative au climat ne pourraient être atteints et seraient contrecarrés par le développement de la technologie 5G et que ce déploiement serait contraire aux objectifs du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), ceci en vous basant sur le rapport « Maîtriser l'impact carbone de la 5G » du Haut conseil pour le climat (HHC) de France.

Il est impératif de ne pas mélanger les choses, notamment il faut faire la distinction entre les effets liés à la digitalisation ceux liés au déploiement de la 5G, ou encore des effets attribuables à l'accroissement du trafic respectivement des impacts éventuels de la transition énergétique.

En ce qui concerne les effets liés au déploiement de la technologie 5G, auxquels je vais me limiter dans le présent courrier, le rapport susmentionné indique que « les équipements de réseau 5G sont plus efficaces énergétiquement que leurs équivalents 4G pour un trafic donné ». La littérature scientifique disponible par contre (voir ci-dessous) ne permet à l'heure actuelle aucune conclusion en terme de consommation énergétique.

Je partage l'avis des auteurs du rapport susmentionné que les réseaux téléphoniques ne consomment que peu d'énergie par rapport à d'autres secteurs. Les secteurs les plus importants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés dans la loi relative au climat, à savoir les secteurs : industries de l'énergie et manufacturières, construction, transports, bâtiments résidentiels et tertiaires, agriculture et sylviculture, traitement des déchets et des eaux usées. Vous constaterez que le secteur des réseaux téléphoniques n'a pas été retenu dans ce contexte. Les mesures que vous évoquez, l'aide à l'achat d'une voiture électrique et la taxe sur les carburants, sont d'autres mesures afin de parvenir aux objectifs avancés dans le PNEC.

L'augmentation du besoin en énergie électrique relevée dans le rapport susmentionné serait donc due à la troisième révolution industrielle, l'âge de l'information, respectivement à l'accroissement du volume de données à traiter, à stocker, à manipuler et à envoyer, et pas directement attribuable au déploiement de la technologie 5G.



L'augmentation du besoin en énergie électrique dans ce secteur ne se traduit d'ailleurs pas par une augmentation proportionnée des émissions de gaz à effet de serre, ce modèle ne prenant en compte ni les diverses formes (de production) d'énergie, ni les réductions de besoins en énergie énergétiques dues à une optimisation de procédés, possibles, e.a., par l'emploi des nouvelles technologies numériques, qui fonctionnent ou non au 5G. Même dans l'hypothèse d'une augmentation linéaire des gaz à effets de serre en fonction de l'envergure du déploiement de la 5G, l'effet total de ces émissions serait très réduit par rapport aux émissions des secteurs identifiées dans la loi relative au climat.

Comme vous, je suis également d'avis que des efforts en matière de réduction des émissions à gaz à effets de serre ne doivent pas se limiter aux grands émetteurs, mais trouver leur retombée dans tous les recoins de notre société. Il en est de même pour les aspects relevant de la prévention des déchets.

A toutes fins utiles, je vous informe que L'Administration de l'environnement a mandaté le « Luxembourg Institute of Science and Technology » (LIST) d'évaluer sur base d'une revue de littérature scientifique la demande énergétique de l'implémentation du réseau 5G, ainsi que la demande en ressources y associée. Selon le LIST, il y a lieu de retenir qu'à l'heure actuelle, il existe trop peu d'études scientifiques à ce sujet pour pouvoir établir une conclusion définitive. Ceci est d'ailleurs aussi confirmé par le rapport HHC.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg

